

# Aide au logement « prêt installation »

## Catégorie n° 3 : Logement

### Objectif(s)

- Aider les jeunes membres participants dans leur installation dans leur nouveau (voire leur premier) logement : financement de la caution, du mobilier etc...

### Bénéficiaires

- Membre participant

### Conditions

- Etre membre participant de la mutuelle depuis au moins 6 mois
- Avoir de 18 à 35 ans
- Emménager dans un nouveau logement
- Respecter les conditions d'attribution du prêt BFM
- Sur étude du dossier et ne peut être accordée qu'une seule fois par membre participant

**NB** : Non cumulable avec un autre prêt logement Livre III en cours

### Montant

- Prise en charge totale des intérêts d'un prêt BFM compris entre 500 € et 3 000 € (par tranche de 500 €) sur 1, 2 ou 3 ans
- Assurance non comprise